

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, à 20 heures.

**Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.**

Présences :

Absences :

M<sup>mes</sup> Denise Mercier  
Lyne Vachon

MM Daniel Perron  
Fernand Filion  
Jacques Chabot  
Raymond Roy

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 20 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 19-04-101**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ajouter les points suivants :**

- 7.6. Comité de développement de Palmarolle – Demande pour transmettre la tâche de coordination du *Marché public* à la coordonnatrice des loisirs;
- 14.6. Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
- 14.7. Demande d'un citoyen dans le cadre du « *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* »;
- 14.8. Mandat d'un comité de travail;
- 14.9. Politique de délégation;
- 14.10. Planification stratégique du comité de travail;
- 14.11 Réclamation pour un bris d'auto sur la 2<sup>e</sup> Rue Est;
- 14.12. Autorisation pour vendre des équipements du Studio Santé Desjardins;
- 14.13. MMQ – Ajout d'une assurance des cyberrisques à la police d'assurance actuelle;
- 15.1. Embauche d'un employé à temps partiel pour la bibliothèque;

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
  - 6.1. Nomination de nouveaux membres au comité consultatif d'urbanisme;
  - 6.2. Demande d'acquisition de terrains;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
  - 7.1. *Fondation Docteur Jacques-Paradis* – Campagne de financement 2019;
  - 7.2. *Défi lamgold* – Autorisation pour l'accès routier lors de leur activité;
  - 7.3. *Carrefour action municipale et famille* – Organisation d'une activité dans le cadre de l'initiative « *On jase-tu?* »;
  - 7.4. *Club de patinage artistique de La Sarre* – Demande de commandite;
  - 7.5. Hockey-luge – Demande de soutien financier;
  - 7.6. Comité de développement de Palmarolle – Demande pour transmettre la tâche de coordination du *Marché public* à la coordonnatrice des loisirs;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
  - 12.1. Adjudication de la soumission pour l'achat d'abat-poussière;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 14.1. Ménage des escaliers et salles de toilettes au Centre municipal pour les Chevaliers de Colomb de Palmarolle;
  - 14.2. Mise en valeur des lots intra municipaux;
  - 14.3. Responsabilités et dossiers assignés aux élus(e)s;
  - 14.4. Plainte pour une entreprise de transport en zone de villégiature;
  - 14.5. Plainte pour passage d'un véhicule lourd en zone résidentielle;
  - 14.6. Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
  - 14.7. Demande d'un citoyen dans le cadre du « *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* »;
  - 14.8. Mandat d'un comité de travail;
  - 14.9. Politique de délégation;
  - 14.10. Planification stratégique du comité de travail;
  - 14.11. Réclamation pour un bris d'auto sur la 2<sup>e</sup> Rue Est;
  - 14.12. Autorisation pour vendre des équipements du Studio Santé Desjardins;
  - 14.13. MMQ – Ajout d'une assurance des cyberrisques à la police d'assurance actuelle;
15. EMPLOYÉS;
  - 15.1. Embauche d'un employé à temps partiel pour la bibliothèque;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
17. PAROLE AU PUBLIC;

18. SUJETS DIVERS (VARIA);

19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

**QUE** l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Résolution n° 19-04-102**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 et son ajournement du 13 mars 2019**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 et son ajournement du 13 mars 2019, présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

**Résolution n° 19-04-103**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mars 2019, présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

- Jeudi 28 mars 2019, signature du protocole d'entente entre *Les Loisirs de Palmarolle inc.* et la Municipalité.
- Glace enlevée à l'aréna le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019.
- Lettre envoyée à tous les payeurs de taxes avec les échéanciers et les montants des cinq (5) autres versements pour les taxes 2019.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

**MMQ – Solution contre les cyberattaques**

La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) nous rappelle qu'elle offre, depuis 2017, la solution conçue spécifiquement pour la protection du monde municipal contre les cyberattaques, l'« Assurance des cyberrisques », offerte à partir de 500 \$ par année.

**RECYC-QUÉBEC – Versement de la compensation 2018**

La compensation pour la Municipalité de Palmarolle, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, qui s'élève au montant de 24 028.71 \$, a été versée au compte de la municipalité le 28 mars 2019. Ce montant représente le total de la compensation 2018 provenant d'*Éco Entreprises Québec* et *RecycleMédias* qui nous était due.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ **URBANISME**

**Résolution n° 19-04-104**

**Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme**

**ATTENDU** qu'en cas de démission d'un membre le conseil peut nommer par résolution une autre personne, la durée du mandat du siège devenu vacant en vertu de l'article 8 du *Règlement municipal n° 259*;

**ATTENDU** que le conseiller Marc Tanguay ayant quitté son poste de conseiller au siège n° 2 du conseil municipal le 31 décembre 2018, n'est donc plus représentant de la municipalité au sein du comité;

**ATTENDU** que le comité doit être composé de cinq (5) membres, soit deux (2) membres du conseil, un (1) membre de l'Union des producteurs agricoles du Québec, deux (2) résidents de Palmarolle;

**ATTENDU** que présentement les sièges occupés sont :

No 1 : Fernand Filion, conseiller municipal,  
(*renouvellement du mandat en novembre 2019*),  
Président du comité, (*renouvellement du mandat en janvier de chaque année*);

No 2 : Vacant;

No 3 : Nadia Corbeil, membre de l'Union de producteurs agricoles du Québec (UPA),  
(*renouvellement du mandat en mai 2020*);

No 4 : Éric Breton : Citoyen de Palmarolle,  
(*renouvellement du mandat en novembre 2019*);

No 5 : Francis Geoffroy : Citoyen de Palmarolle,  
(*renouvellement du mandat en novembre 2019*).

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QU'**il est résolu de nommer le conseiller municipal Raymond Roy, au siège numéro 2 du comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution n° 19-04-105**

**Demande d'acquisition de terrains**

**ATTENDU** qu'ÉPICERIE MARION & FILS a modifié la superficie de terrain de 50 000 pi<sup>2</sup> demandé à la résolution 18-08-236 pour une superficie de 49 952 pi<sup>2</sup>;

**ATTENDU** qu'ÉPICERIE MARION & FILS demande une exemption de taxes de trois (3) ans à compter de la date d'ouverture du commerce;

**ATTENDU** qu'ÉPICERIE MARION & FILS demande à ce qu'un trottoir soit fait jusqu'au commerce à l'intérieur d'une période de deux (2) ans

**ATTENDU** qu'ÉPICERIE MARION & FILS demande à ce que la limite de vitesse présentement à 90 km/h soit réduite à 50 km/h à la hauteur du futur commerce;

**ATTENDU** qu'ÉPICERIE MARION & FILS demande à ce que les poteaux électriques présents sur lesdits terrains soient déplacés afin de ne pas nuire au stationnement;

**ATTENDU** que l'autorisation pour modifier le zonage de certains terrains de la zone 201 pour les intégrer à la zone 106 a déjà été accordée à la résolution 18-08-236;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal statue de ne pas se prononcer maintenant sur toutes les demandes d'ÉPICERIE MARION & FILS puisque les membres du conseil souhaitent obtenir les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et s'informer à Hydro-Québec des coûts pour déplacer les poteaux électriques avant de prendre ses décisions.

→ **DEMANDES ET AUTORISATIONS**

**Résolution n° 19-04-106**

**Fondation Docteur Jacques-Paradis – Invitation à un Souper-conférence**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal ne délègue personne pour assister au Souper-conférence de *La Fondation Docteur Jacques Paradis*, qui se tiendra le 27 avril prochain à 18 heures, à la Polyno de La Sarre. Le souper gastronomique 4 services ainsi que la conférence sont au coût de cent vingt dollars (120 \$). Puisque l'événement *Vins & Fromages* organisé par *Les Loisirs de Palmarolle inc* se tient à la même date et que les réservations sont déjà faites pour ce dernier.

**Résolution n° 19-04-107**

**Défi lamgold – Autorisation pour l'accès routier lors de leur activité**

**ATTENDU** que le *Défi lamgold* consiste en une course à pied à relais et qu'une permission de la Municipalité pour circuler dans les rues est exigée aux organisateurs par le *Ministère des Transports* ainsi que par la *Sûreté du Québec*;

**ATTENDU** que les organisateurs ont prévu des véhicules d'escortes, une équipe de soins et des véhicules de repos pour les coureurs;

**ATTENDU** que les organisateurs sollicitent la permission pour utiliser le stationnement de l'Aréna Rogatien-Vachon pour les véhicules d'accompagnement (3 motorisés et 2 autobus) pendant environ une à deux heures le 1<sup>er</sup> juin 2019, aux alentours de 5 heures du matin;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise les organisateurs du *Défi lamgold*, ainsi que les coureurs, à circuler dans les rues de la municipalité le matin du 1<sup>er</sup> juin 2019 entre

3 h et 5 h, et autorise les véhicules d'accompagnement des coureurs soit, 3 motorisés et 2 autobus, à utiliser le stationnement de l'*Aréna Rogatien-Vachon* pour une période d'environ 2 heures, vers 5 heures du matin le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019.

**QUE** le conseil municipal mandate la coordonnatrice des loisirs Roxanne Laprise, afin d'ouvrir les portes de l'aréna pour les organisateurs ou Roxanne Laprise trouve quelqu'un si elle ne peut pas être présente.

**Résolution n° 19-04-108**

**Carrefour action municipale et famille –  
Organisation d'une activité dans le cadre de  
l'initiative « On jase-tu? »**

**ATTENDU** que le samedi 4 mai 2019 aura lieu l'activité « *On jase-tu ?* », le plus grand rassemblement intergénérationnel au Québec;

**ATTENDU** que toutes les municipalités sont invitées à organiser une activité le samedi 4 mai 2019, en après-midi, qui permettra aux personnes seules de sortir de chez elles pour jaser autour d'un café;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate la coordonnatrice des loisirs Roxanne Laprise, afin d'organiser la tenue de l'activité « *On jase-tu?* » et à se procurer les affiches promotionnelles et à commander les tasses officielles « *On jase-tu?* » au coût de dix dollars (10\$) l'unité.

**Résolution n° 19-04-109**

**Club de patinage artistique de La Sarre –  
Demande de commandite**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas la commandite au *Club de Patinage artistique de La Sarre*, dans le cadre de leur 45<sup>e</sup> anniversaire le samedi 13 avril 2019 à l'*Aréna Nicol Auto* de La Sarre.

**Résolution n° 19-04-110**

**Hockey-Luge – Demande de soutien  
financier**

**ATTENDU** que le Hockey-Luge pour les adultes est un nouveau sport en région qui est présentement pratiqué seulement à Macamic;

**ATTENDU** que le Hockey-Luge pour les enfants n'existe pas en région et que Palmarolle serait la première municipalité à mettre en place ce sport pour les enfants;

**ATTENDU** qu'une équipe de Hockey-Luge (LES BRAVES) pourrait être formé à Palmarolle;

**ATTENDU** que le coût des luges est assez élevé (environ 900 \$ chacune);

**ATTENDU** que le projet requiert 30 luges ajustables afin de former une équipe qui jouerait toutes les semaines à Palmarolle;

**ATTENDU** que le projet s'adresse en premier lieu aux personnes handicapées et par la suite à toute autre personne;

**CONSIDÉRANT** que le coût total estimé est de trente mille treize dollars et quarante cents (30 013.40 \$);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reporte la demande de soutien financier susmentionnée;

**QUE** le conseil municipal demande au promoteur d'aller chercher une majorité de demandes au projet, de lui fournir un bilan financier du projet et de définir le marché. La municipalité soutient le projet, mais attend de se prononcer pour le *Fonds de Développement du Territoire* (FDT).

**Résolution n° 19-04-111**

**Comité de développement de Palmarolle –  
Demande pour transmettre la tâche de  
coordination du *Marché public* à la  
coordonnatrice des loisirs**

**ATTENDU** que le Comité de développement de Palmarolle a fait une demande pour transmettre la tâche de coordination du *Marché public* à la coordonnatrice des loisirs ce qui représenterait de 120 à 180 heures durant la période de mars à octobre de chaque année;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu un extrait du procès-verbal du 22 mars 2019 du Comité de développement de Palmarolle avec la description des tâches pour le printemps, l'été, l'automne;

**CONSIDÉRANT** que la proposition est appuyée par Lyne Vachon, conseillère de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et résolu et adopté à la majorité (5 Pour, 1 Abstention) :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas la transmission la tâche de coordination du *Marché public* et attend une restructuration des tâches de la coordonnatrice des loisirs ainsi que d'autres postes de travail à la municipalité.

**QUE** le conseil municipal demande une autre proposition de la part du *Comité de développement de Palmarolle* puisque la conseillère Lyne Vachon ne peut appuyer la proposition étant donné qu'elle représente la municipalité au sein du *Comité de développement de Palmarolle* donc, la proposition est non recevable.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

**Résolution n° 19-04-112**

**Rapport des dépenses et reddition des  
comptes à payer au 31 mars 2019**

**ATTENDU** que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**ATTENDU** que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**ATTENDU** que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et résolu à la majorité (5 Pour, 1 Abstention) :

**QUE** la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 mars 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent sept mille six cent soixante-dix dollars et dix-neuf cents (107 670.19 \$);

**QUE** la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-sept mille neuf cent trente-cinq dollars et trente-huit cents (27 935.38 \$);

**QUE** la liste des salaires versés au 31 mars 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-six mille six cent trente-six dollars et quarante-sept cents (26 636.47 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

**Résolution n° 19-04-113**

**Adjudication de la soumission pour l'achat d'abat-poussière**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil accorde le contrat au soumissionnaire le plus bas ayant la norme B.N.Q. 2410-300 soit, *SEL WARWICK* pour le calcium en flocons au montant de onze mille dollars et quatre-vingt-un cents (11 000.81 \$) pour seize (16) tonnes incluant le transport;



**QUE** le conseil mandate la directrice générale Carole Samson afin de vérifier avec le contremaître des travaux publics la possibilité que la Municipalité puisse effectuer elle-même l'épandage de l'abat-poussière avec sa propre machinerie avant d'adjuger la soumission de *Proulx & Genesse*.

**QUE** la dépense totale sera affectée au fonds *Carrière et Sablière* de la Municipalité.

Description	Sel Warwick	Marcel Baril Ltée	Wolseley	Manuchar
Calcium	9 568 \$	10 000 \$	10 160 \$	<b>N'a pas soumissionné</b>
Transport	<b>Inclut</b>	<b>Inclut</b>	100 \$	
TPS (5%)	478.40 \$	500 \$	513 \$	
TVQ (9,5%)	954.41 \$	997.50 \$	1 023.44 \$	
	<b>11 000.81\$</b>	<b>11 497.50 \$</b>	<b>11 796.44 \$</b>	
<b>10.3 km au total</b>	16 tonnes	16 tonnes	16 tonnes	
	1,5 tm/km par épandage	1,5 tm/km par épandage	1,5 tm/km par épandage	

<b>Épandage Proulx &amp; Genesse</b>			
Coûts	Taux	Quantité	Total
Taux horaire	115 \$/h	6.5 h	747.50 \$
Lavage	100 \$/h	1 h	100 \$
Citerne	100 \$/h	6.5 h	650 \$
Sous total			1 497.50 \$
TPS			74.88 \$
TVQ			149.38 \$
<b>Total</b>			<b>1 721.76\$</b>

→ **HYGIÈNE DU MILIEU**     *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 19-04-114**

**Ménage des escaliers et salles de toilettes au Centre municipal pour les Chevaliers de Colomb de Palmarolle**

**ATTENDU** que les Chevaliers de Colomb de Palmarolle (*organisme non subventionné par la municipalité*) ont leur local situé au 2<sup>e</sup> étage du Centre municipal et qu'ils l'utilisent en moyenne six (6) fois par mois régulièrement sans compter les activités spéciales;

**CONSIDÉRANT** que l'accès au local des Chevaliers de Colomb de Palmarolle se fait par la porte du côté nord et que beaucoup de gens circulent dans les escaliers et utilisent les salles de toilettes lors de ces activités;

**CONSIDÉRANT** que ledit local est offert gratuitement (*résolution 236-15*) aux Chevaliers de Colomb de Palmarolle et que la Municipalité utilise les services d'un concierge qui est salarié afin d'effectuer le ménage au Centre municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'à la résolution 18-10-301, il a été décrété que les Chevaliers de Colomb de Palmarolle doivent payer les frais pour le ménage lorsque la municipalité leur prête la grande salle au rez-de-chaussée du Centre municipal lors d'événements spéciaux qui ne peuvent se dérouler dans leur local;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal décrète qu'une lettre sera envoyée aux Chevaliers de Colomb de Palmarolle afin de leur demander un calendrier de leurs réunions et de leurs activités leur mentionnant qu'éventuellement ils devront payer les frais pour le ménage de l'entrée de la porte nord incluant ses deux escaliers pour accéder au 2<sup>e</sup> étage ainsi que le couloir et les salles de toilettes, s'ils ne font pas le ménage après leurs activités.

### **Résolution n° 19-04-115**

### **Mise en valeur des lots intra municipaux**

**ATTENDU** qu'une zone de protection doit demeurer sur le lot 50-53 R8, et que la Municipalité doit connaître la taille de la zone de protection à conserver et obtenir une estimation de celle-ci;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le projet de potentiel de récolte dans le cadre de la Mise en valeur des lots intra municipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour une subvention de cinquante-quatre mille dollars (54 000 \$).

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour contacter M. Sylvain Thibodeau du *Groupement Forestier Coopératif Abitibi* et la MRCAO afin de connaître la taille de la zone de protection à conserver et obtenir une estimation de celle-ci;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce programme.

### **Résolution n° 19-04-116**

### **Responsabilités et dossiers assignés aux élus(e)s**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** les membres du conseil municipal ont statué que les responsabilités et les dossiers assignés aux élu(e)s municipaux sont établis comme suit :

Denise Mercier (siège no 1)..... Bibliothèque, vérification des factures, ressources humaines, conseil d'établissement et comité d'activités.

Raymond Roy (siège no 2) ..... Distribution de l'eau potable et eaux usées / environnement, inspection des bâtiments, services incendie et comité consultatif d'urbanisme.

Lyne Vachon (siège no 3)..... Comité d'embellissement, comité jeunesse, comité de développement, politique familiale, promotion du village et comité des loisirs.

Daniel Perron (siège no 4)..... Comité de citoyens / CHSLD, SPCA, ressources humaines, CLSC, transport adapté et comité de travail.

Jacques Chabot (siège no 5)..... Lots intramunicipaux, comité de sécurité civile et publique, comité de travail, comité des loisirs et *Challenge Dagenais*.

Fernand Filion (siège no 6)..... Distribution de l'eau potable et eaux usées/environnement, voirie / machinerie et équipements, comité consultatif d'urbanisme, promotion du village, inspection des bâtiments et lots intramunicipaux.

**Résolution n° 19-04-117**

**Plainte pour une entreprise de transport en zone de villégiature**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour vérifier la réglementation et en informer le conseil municipal afin que celui-ci puisse prendre une décision éclairée et reporte donc ce point à une séance ultérieure.

**Résolution n° 19-04-118**

**Plainte pour passage d'un véhicule lourd en zone résidentielle**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour vérifier la réglementation et de vérifier la possibilité d'installer une pancarte indiquant l'autorisation pour les camions de livraison locale seulement.

**Résolution n° 19-04-119**

**Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Renouvellement de l'adhésion annuelle**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle 2018-2019 de la Municipalité de Palmarolle à *Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue*, pour un montant de cent soixante-quinze dollars (175 \$) plus les taxes applicables.

**Résolution n° 19-04-120**

**Demande d'un citoyen dans le cadre du « Programme incitatif à la rénovation et à la construction »;**

**ATTENDU** que le propriétaire du 226, 2<sup>e</sup> Rue Est à Palmarolle, monsieur Guillaume Poirier, a fait une demande de subvention dans le cadre du *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* suite à la construction de sa maison terminée le 11 août 2018;

**ATTENDU** que la Municipalité n'a pas accordé la subvention à ce jour à M. Poirier puisque le programme est en révision et est considéré non effectif pour le moment;

**ATTENDU** que le citoyen est en attente de la mise en place du programme révisé depuis presque 1 an;

**ATTENDU** que ladite subvention a été accordée en 2018, après 3 ans d'attente, à un autre citoyen qui en avait fait la demande (résolution n° 18-09-259);

**ATTENDU** qu'il devient pressant de mettre à jour ledit programme afin que les citoyens puissent en bénéficier;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la remise de deux mille dollars (2 000 \$) pour M. Guillaume Poirier selon le *Programme incitatif à la rénovation et à la construction* de la Municipalité de Palmarolle actuellement en vigueur.

### **Résolution n° 19-04-121**

### **Mandat d'un comité de travail;**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal approuve le mandat d'un comité de travail, comme présenté par la mairesse Louisa Gobeil.

### **Résolution n° 19-04-122**

### **Politique de délégation**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal adopte la politique de délégation avec la référence au code municipal au lieu de la référence à l'article 270 de la Loi de 2001 sur les municipalités.

### **Résolution n° 19-04-123**

### **Planification stratégique du comité de travail**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal adopte la planification stratégique du comité de travail.

### **Résolution n° 19-04-124**

### **Réclamation pour un bris d'auto sur la 2<sup>e</sup> Rue Est**

**ATTENDU** que le 21 mars 2019, une citoyenne de Clerval réclame un montant de mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars et soixante-seize cents (1 490.76 \$) pour dommage à son véhicule causé par une bosse dans une rue de Palmarolle;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu des photos du véhicule endommagé et de la route où l'incident s'est produit;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal n'autorise pas le remboursement des bris causés au véhicule du plaignant parce que ce sont les hasards de la route. La Municipalité enverra une lettre à la plaignante à cet effet.

### **Résolution n° 19-04-125**

### **Autorisation pour vendre des équipements du Studio Santé Desjardins**

**ATTENDU** qu'un tapis roulant BodyGuard T280s, de 2013 sera remplacé par un autre tapis roulant;

**ATTENDU** que l'article suivant était à vendre à compter du 28 avril 2019 :

- Tapis roulant BodyGuard T280s

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, ces équipements ne sont pas vendus et que l'Aréna a besoin d'espace de rangement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise la vente à un récupérateur de fer des équipements du *Studio Santé Desjardins* qui n'ont pas trouvé preneurs lors de la dernière vente à l'encan silencieux et que les revenus reviennent à la municipalité.

**Résolution n° 19-04-126**

**MMQ – Ajout d'une assurance des cyberrisques à la police d'assurance actuelle**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal reporte ce point de l'ordre du jour concernant une prime supplémentaire de cinq cents dollars (500 \$) annuellement pour une protection contre les risques de cyber attaques pour protéger notre réseau Internet, par manque d'information à ce sujet. Le point est reporté à la séance du mois de mai.

→ **EMPLOYÉS**

**Résolution n° 19-04-127**

**Embauche d'un employé à temps partiel pour la bibliothèque**

**ATTENDU** que la Municipalité désire ouvrir deux (2) jours par semaine la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT** que l'investissement pour les rénovations fut important en 2018 par la Municipalité et soutenu par l'aide financière du Réseau Biblio;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche d'un(e) employé(e) permanent à temps partiel à 15 heures par semaine pour assurer le service à la clientèle à la bibliothèque municipale au taux de 12.50 \$ / heure.

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson pour que soit affiché le poste dans emploi Québec durant une semaine.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**Avis de motion est donné par la conseillère Lyne Vachon à l'effet qu'une modification au plan de zonage pour intégrer 2 terrains actuellement en zone 201 (résidentielle) à la zone 106 (mixte), sera adoptée à une séance ultérieure.**

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 19-04-128**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

**QUE** la séance soit levée à 22 heures et 35 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Louisa Gobeil  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale, secrétaire-trésorière